

Chambéonnaises,
Chambéonnais,

Le dernier numéro des Echos de Chambéon avait été distribué en mars. Alors pourquoi déjà un nouveau numéro ? Et bien pour vous présenter précisément le projet de centre de loisirs nautiques et de plein air au plan d'eau de Chambéon. Certains en ont déjà entendu parler, d'autres pas encore. Pour l'instant, cet aménagement, porté par des privés, n'en est qu'à sa phase d'études, qui détermineront sa faisabilité ou non. Même si la commune ne financera pas cet espace de loisirs, il est normal que les habitants de Chambéon soient informés de ce projet.

Vous trouverez aussi dans ce numéro des Echos de Chambéon les compte-rendus des conseils municipaux de février et mars et les rubriques habituelles « dates à retenir » et « Mieux vivre à Chambéon ».

La commission
communication

Sommaire

Conseil municipal
de février
Conseil municipal de mars
Projet au plan d'eau
Mieux vivre à Chambéon
Dates à retenir
Horaires d'ouverture de la
mairie

Mai 2018
Numéro 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion pour le budget communal, eau et assainissement. (D1-2018-02-27)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs pour le budget communal (D2-2018-02-27), le budget de l'eau (D3-2018-02-27) et le budget assainissement (D4-2018-02-27).

ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente les nouvelles modalités d'adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage public » du SIEL, valables pour une période de 6 ans. Le conseil municipal délibère favorablement. (D5-2018-02-27)

DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la personne ayant été destinataire du Legs Laffay

La cérémonie de la commémoration du 19 mars se déroulera à Mornand-en-Forez à 18 heures. Une gerbe sera déposée à 17h45 au monument aux morts de Chambéon.

La réunion commission des impôts aura lieu mercredi 21 mars à 18 h.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Madame Delorme Michelle, Maire, rappelle au conseil municipal que, suite à la création de Forez-Est, les taux intercommunaux seront lissés sur 12 ans à partir de 2017. Ceci provoquera une baisse des recettes pour les communes de l'ex-CCFF. Madame le Maire propose que cette baisse soit récupérée par les impôts locaux communaux. Après discussion, les conseillers valident cette proposition. Les taux d'imposition en 2018 seront : 5,61% pour la taxe d'habitation, 7,63% pour la taxe foncière bâti et 27,37% pour la taxe foncière non bâti. (D1-2018-03-27).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le conseil municipal vote favorablement et à l'unanimité les budgets primitifs 2018, communal, eau, assainissement et ZA.

Pour le budget communal, le fonctionnement s'élève à 373 198 € et l'investissement à 308 627 €.

LU DOTHEQUE

La Communauté de communes de Forez-Est a proposé aux communes de son territoire l'animation de la ludothèque itinérante. Pour Chambéon, la ludothèque interviendra salle Arc-en-ciel un mercredi après-midi par mois. Les prochaines séances seront les mercredis 25 avril, 23 mai et 27 juin 2018. Elle est ouverte aux familles et personnes de la commune qui veulent découvrir de nouveaux jeux et partager une après-midi agréable et ludique. Grâce à l'adhésion de la commune, cette animation est

gratuite. Ce service propose également le prêt de jeux pour une cotisation de 5 €/an/personne. (D2-2018-03-27).

PLAN D'EAU

Madame le Maire rappelle que la commune a été sollicitée pour la création d'un centre de loisirs nautiques et de sports de plein air sur le plan d'eau. Plusieurs rencontres se sont déroulées avec les porteurs du projet. Les nouvelles activités proposées (wakeboard, paddle, water games, VTT électriques...) participeront à l'essor de notre territoire. Ce projet, pris en charge financièrement par les porteurs du projet, apportera un plus à notre commune. Une convention sera établie entre la commune et la société responsable de ces activités. Madame le Maire rappelle que la première destination de ce plan d'eau était à vocation touristique. Après divers échanges, le conseil municipal, par 7 pour et 2 abstentions, valide la mise en route de ce projet. (D3-2018-03-27).

CONVENTION AVEC CCFE POUR LA ZONE ARTISANALE

Mme le Maire indique que selon la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) la compétence Zone artisanale est de la seule compétence des communautés de communes. Les conditions patrimoniales et financières du transfert et des charges de fonctionnement n'ont pas été arrêtées sur l'année 2017, donc une convention conclue entre la CCFE et la commune de Chambéon doit être signée. (D4-2018-03-27).

CO-FINANCEMENT D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Madame le Maire présente le dispositif d'aide spécifique aux entreprises commerciales et artisanales que la Région a mis en place. Projets situés en centre-bourg ou centre-ville pour des travaux de rénovation, de sécurité ou encore d'investissements de matériels, à condition qu'un cofinancement local soit apporté. L'aide communale sous forme de subvention concerne les entreprises commerciales ou artisanales disposant d'un point de vente avec vitrine, destiné aux particuliers, qu'elles soient en phase de création, de reprise ou de développement. Une même entreprise ne pourra bénéficier qu'une seule fois du dispositif sur une période de 3 ans, à moins qu'il s'agisse d'un projet concernant de nouvelles activités. L'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles quand la Communauté de Communes de Forez Est en apporte 10 % et la Région en apporte 20%. Le conseil municipal vote favorablement. (D5-2018-03-27).

MAINTENANCE TELEGESTION

Dans le cadre de la compétence optionnelle «SAGE», à laquelle la commune de Chambéon adhère depuis 2017 pour l'école, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant la maintenance du système de télégestion existant. La souscription à cette option entraîne le versement d'une contribution annuelle de 226 € pour l'ensemble des sites concernés jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence. Le conseil municipal délibère favorablement. (D6-2018-03-27).

ACHAT DE JARDINIERES

Pour permettre une économie d'eau et une meilleure organisation du travail de l'employé municipal, il a été décidé de renouveler les jardinières. Le conseil municipal décide l'achat de jardinières à réserve d'eau et valide le devis de la société Atech pour un montant TTC de 3 148,20 €. (D7-2018-03-27).

EXPLOITATION DE CARRIERES A FEURS

Madame le Maire présente l'enquête publique d'une exploitation de carrières de sables et graviers à Feurs, à « la Garenne » et « la Ronzière ». Le conseil municipal donne un avis favorable à ce dossier (D8-2018-03-27).

NOUVEAUX HORAIRES SCOLAIRES A PARTIR DE LA RENTREE 2018

L'enquête mise en place par la commission petite enfance a montré que la forte majorité des parents a plébiscité la semaine à 4 jours. Le conseil municipal valide cette organisation scolaire. Sachant que la Maison familiale et rurale de Mornand-en-Forez livre les repas tous les jours, l'horaire du matin sera donc maintenu.(8h30/11h45). La garderie scolaire restera en place avant et après les cours. A partir de la rentrée de septembre 2018, les jours scolaires seront donc les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15. (D9-2018-03-27).

DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire indique que la CCFE est en ordre de marche et travaille à l'élaboration d'un projet de territoire. Elle incite chaque conseiller à répondre à l'enquête Projet de territoire de la CCFE transférée par mail. Elle invite tous les membres du conseil municipal à participer aux ateliers à thème et territoriaux qui se dérouleront les 24 et 25 avril.

DIVERS

Des devis pour améliorer la salle des fêtes sont en cours : peinture, éclairage, menuiserie. Des décisions seront prises à la prochaine réunion de conseil municipal.

PROJET DE CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUES ET DE PLEIN AIR AU PLAN D'EAU

Non, ce n'est pas une rumeur... il existe bien un projet de centre de loisirs nautiques et de plein air au plan d'eau de Chambéon. Il est porté par des particuliers, dont Frédéric Bonnefoy, qui veulent s'engager dans cette aventure, à Chambéon ou ailleurs. Après plusieurs rencontres entre ces entrepreneurs et les membres du conseil municipal, ces derniers ont délibéré favorablement, le 27 mars, pour que ce projet soit approfondi (étude du sol, analyse de l'eau, financements, proposition d'une convention avec la commune). De ces étapes dépendront la concrétisation ou non du projet.

Mais en quoi consiste cet espace de loisirs et de sports de plein air, qui s'adresse à toute la famille ? L'attraction principale est le wakeboard par câble. C'est une planche sur laquelle les pieds sont fixés pour pouvoir glisser sur l'eau (Cf. photo). La glisse est possible grâce à une corde que l'on tient, qui est elle même accrochée à un câble qui avance. Les équipements ne polluent pas et sont quasiment inaudibles. En effet, la traction est assurée par un système de câbles sur pylônes alimenté par un moteur électrique. L'accrochage se fait à l'aide d'un

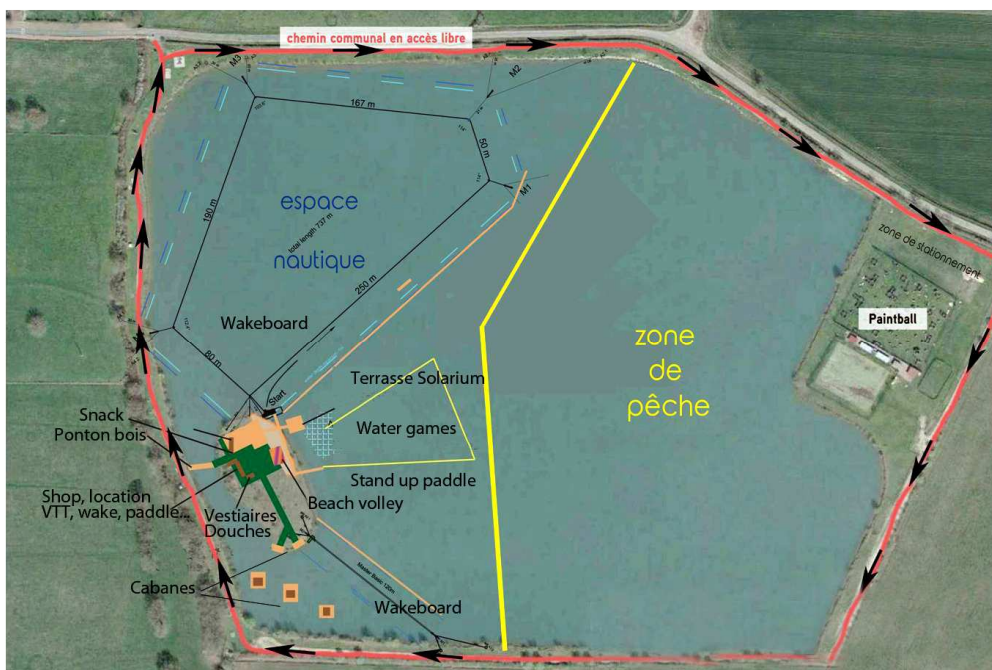


système débrayable et permet à plusieurs pratiquants d'évoluer en même temps sur l'eau. Ce sport est hébergé par la fédération française de ski nautique. Le wakeboard est candidat comme nouvelle discipline aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Ce complexe, centré sur les sports « nature », propose également des disciplines inédites dans le département de la Loire : water games (jeux gonflables sur l'eau), paddle, location de VTT électriques, snack, hébergements insolites (Cf. implantation envisagée sur le plan ci-dessous). L'espace nautique est ouvert sur une période d'avril à mi-octobre.

Les aménagements sont entièrement démontables et ne laissent aucune trace sur le site (Cf. ci-contre l'exemple à côté d'Albertville). Plusieurs possibilités de parking sont à l'étude.

Ce projet s'étend sur 50% du plan d'eau, dont l'île, à ce jour inutilisée. Il reste donc la moitié du plan d'eau pour la pratique de la pêche, ainsi que la totalité du second plan d'eau. Les porteurs du projet envisagent de prêter gratuitement aux pêcheurs des kayaks spéciaux pour la pêche. Quant au paintball, présent de l'autre côté du plan d'eau, son activité est maintenue. L'accès au parcours de santé autour du plan d'eau reste complètement libre. D'autre part, l'exploitant souhaite favoriser la création d'une association sportive de wakeboard et de prendre en charge une partie des cotisations liées à celle-ci pour permettre aux enfants de la commune de profiter de ce nouveau sport.



Le projet d'espace nautique est un financement privé ; la commune ne participera pas financièrement. Il est soutenu par le Département de la Loire et la Direction départementale du tourisme, la région Auvergne-Rhône-Alpes et entre dans le cadre d'un projet de soutien européen (Leader Europe).

Aucun frais n'est pris en charge par la commune. Le projet d'espace nautique envisage la création d'une dizaine d'emplois et l'exploitant privilégiera les emplois locaux.

LES DATES A RETENIR

MAI

Vendredi 4 mai : Vente de fleurs et plants par le Sou des Ecoles, 18 h, sous le préau à côté de la salle des fêtes

Dimanche 6 mai : Marche du LAC et des Enfants du Forez, inscription à la salle des fêtes à partir de 7h45

Mardi 8 mai : Cérémonie du Souvenir du 8 Mai à Magneux à 10h45

Mardi 15 mai : AG de l'Intersociété, salle Arc En Ciel, à 20 h

Mercredi 23 mai : ludothèque itinérante, salle Arc En Ciel, de 14h30 à 16h30, ouvert à tous

Vendredi 25 mai : Fête des mères à 19 h, salle Arc En Ciel

Samedi 26 mai : Voyage Club du 3e âge et de l'amitié et ABC

Samedi 26 et dimanche 27 mai : Week-end «Grandes Plumes» de l'Aéromodel club forézien

JUIN

Vendredi 8 juin : Assemblée générale de l'ASCM, salle des fêtes de Magneux, 19h

Samedi 9 juin : Concours de pétanque de l'ASCM à 14 h

Samedi 9 et dimanche 10 juin : Week-end Jet de l'Aéromodel club forézien

Mercredi 20 juin : Repas trimestriel du club du 3e âge, salle Arc En Ciel

Samedi 23 juin : Concours de pétanque de l'ABC à 14 h

Du 24 juin au 1er juillet : Voyage du Club du 3e âge et de la FNACA

Mercredi 27 juin : ludothèque itinérante, salle Arc En Ciel, de 14h30 à 16h30

Vendredi 29 juin : fête des enfants de l'école, salle Arc En Ciel et cour, 17h30

JUILLET

Samedi 14 juillet : Rallye promenade

Dimanche 15 juillet : Finale départementale Fem'Point (ABC) et trophée féminin

Du 17 au 21 juillet : Coupe de France Sud de Voltige Aérienne à l'aérodrome

Vendredi 27 juillet : Pique-nique de la FNACA à Chambéon à 11h45

Dimanche 29 juillet : Pique-nique et concours de boules de l'ABC

AOÛT

3, 4, 5 et 6 août : fête patronale

Vendredi 10 août Etonnantes petites boules de poils : les chauves-souris !, à l'Ecopôle de 19 h à 22h30

Samedi 18 août : Concours de boules de l'ABC 16 doublettes 4e division en poules à 8h30

Samedi 25 août : Concours de boules coupe Picarles ; barbecue, 15 h

23, 24, 25 et 26 août : Enduro carpe au profit des pupilles des pompiers

MIEUX VIVRE A CHAMBEON

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Le dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés : les nids primaires, visibles dès les premiers beaux jours, au printemps ; les nids secondaires, visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit. Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées

ci-dessous : GDS 42, Tél. : 06.58.17.75.93, mail : contact.gds42@reseaugds.com ; FREDON, Tél. : 04.37.43.40.70, mail : frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr .



EMPLOYEES A L'ECOLE

Véronique Delaye, ayant trouvé un temps plein sur Feurs, a souhaité quitter son emploi à Chambéon. Les employés au sein de l'école souhaitant travailler plus d'heures, leurs emplois du temps ont été réorganisés. Le conseil municipal tient à remercier Véronique pour son engagement auprès des élèves de notre école depuis bientôt 6 ans et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle aventure.

LUDOTHEQUE

Depuis le mois d'avril, la ludothèque itinérante de la Communauté de communes de Forez-Est s'installe à la salle Arc En Ciel une fois par mois. Vous pouvez jouer sur place et emprunter des jeux ou jouets.

ECOLE

Dès septembre 2018, c'est le retour de la semaine à 4 jours. Les élèves auront cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15. Chaque jour scolaire, l'accueil périscolaire sera ouvert de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h15. Les inscriptions accueil et restaurant scolaire se feront via internet. Une réunion avec les familles sera organisée fin juin pour présenter cette nouvelle gestion.

LOISIRS ANIMATIONS CHAMBEON

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril de l'association Loisirs Animations Chambéon (LAC), un nouveau bureau s'est mis en place. Romain Bonnefoy en a accepté la présidence, soutenu par Jérémy Sagnard, vice-président, Alexa Mathieu, trésorière et Anne-Julie Cheroret, secrétaire. Il s'est mis de suite au travail pour préparer la fête patronale de début août. Un grand merci à Sylvie Villard pour toutes ces années passées au service de l'association.

LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 13h30 à 17 heures, les mercredis de 12 à 14 heures et les jeudis de 8 heures à 12h30.

Numéro de téléphone : 04.77.27.81.82

e-mail : mairie.chambeon@wanadoo.fr

ou secretaire.chambeon@wanadoo.fr